

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le
mardi 8 décembre 2020.

Mention est faite que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington siège en séance extraordinaire ce 8 décembre 2020 à 19 h par l'intermédiaire d'une visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence le Maire et les conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début d'assemblée.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;

M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;

Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;

M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;

M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;

Mme Louise Lussier, conseillère no 5 ;

M. Denis English, conseiller no 6.

Les membres présents forment le quorum.

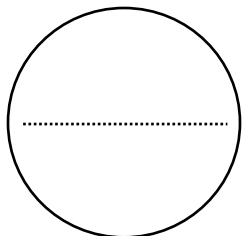
Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;

M. Sylvain Boucher, Directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Séance à huis clos ;
3. Situation sanitaire ;
4. Programmation numéro 2 de la TECQ 2019-2023 ;
5. Avis de motion – règlement relatif à la rémunération des élus ;
6. Avis de motion – règlement relatif au fonds de roulement ;
7. Avis de motion – règlement relatif aux travaux de cours d'eau ;
8. Varia ;
9. Levée de l'assemblée.



VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. La Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Mauro Lando **ET APPUYÉ PAR :** Mme. Louise Lussier, que soit ouverte l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 8 décembre 2020.

Rés : 2020-12-249

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-250

2. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

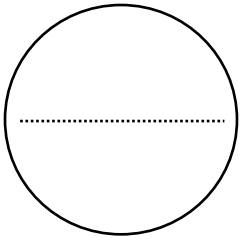
CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par un système de vidéoconférence.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



3. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – SUIVI DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ FACE À LA PANDÉMIE (COVID-19)

Face à la crise sanitaire relative à la pandémie (COVID-19) le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris depuis le 13 mars 2020 une série de mesures afin de préserver la sécurité de ses citoyens, la sécurité de son personnel ainsi que d'assurer la continuité des services à la population.

Suite à l'annonce du gouvernement du Québec de placer la Montérégie au niveau d'alerte maximale, cela signifie qu'à partir du 16 octobre 2020 il est interdit :

- La location des salles au Centre communautaire, sauf pour des funérailles dans la limite de 25 personnes et avec l'obligation de compléter un registre pour les personnes présentes ;
- Toute activité de loisir et de sport, sauf pratique libre, en sachant que l'accès aux vestiaires des joueurs ne sera pas autorisé et pour le moment, il est maintenu d'ouvrir la patinoire pour la saison hivernale ;

L'hôtel de ville est fermé au public à compter du 7 décembre 2020, toutefois les services municipaux sont toujours opérationnels et il est possible de prendre rendez-vous si nécessaire.

Rés : 2020-12-251

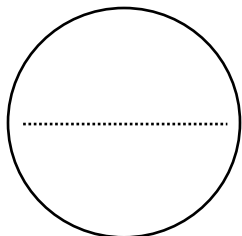
PROGRAMMATION MUNICIPALE NUMÉRO 2 POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PÉRIODE 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;



- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion

4. PROJET DE RÈGLEMENT 254-6 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Est déposé le projet de règlement numéro 254-6 relatif au traitement des élus municipaux. L'avis de motion est donné par Sonia Dumais, conseillère, en précisant que lors de l'assemblée ordinaire du 14 décembre prochain le conseil municipal aura à adopter ledit projet.

Avis de motion

5. PROJET DE RÈGLEMENT 314-2 PORTANT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Est déposé le projet de règlement 314-2 relatif au fonds de roulement de la municipalité. L'avis de motion est déposé par Daniel Laplante, conseiller, afin d'amender l'article 7 qui fixe le montant du fonds de roulement. De ce fait, l'intention de la municipalité est d'augmenter, tel qu'il est autorisé par la loi, le fonds jusqu'à 500 000 \$ en y affectant une partie des surplus libres de l'actuel exercice financier.

Avis de motion

6. PROJET DE RÈGLEMENT 301-1 PORTANT SUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE COURS D'EAU MUNICIPAUX

Est déposé le projet de règlement 301-1 relatif au recouvrement des frais à des travaux de cours d'eau sur le territoire municipal. L'avis de motion est déposé par Mauro Lando, conseiller, afin d'encadrer les travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau situés sur la municipalité d'une part ; de fixer les moyens de facturation et de recouvrement d'autre part.

7. VARIA

Rés : 2020-12-252

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la présente séance est levée à 19 h 10.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2020.